

Observation n°93 du 10/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette centrale éolienne sur la commune de Doussay

Le promoteur indique que des suivis réalisés en 2021, ont également permis de réaliser de nouveaux inventaires sur l'Outarde Canepetière.

Deux prospections ont été réalisées en Juin et Juillet 2021.

Le promoteur ADMET que cette espèce étant très mobile, la colonisation de nouvelles aires, à condition de trouver les conditions nécessaires à sa reproduction et sa survie, EST envisageable.

Si l'outarde canepetière n'a pas été détectée, en revanche plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées dont deux espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » : le Busard cendré et l'OE dicnème criard.

Aucune entreprise privée n'est en droit en France de tuer la biodiversité.

Je ne vois pas comment ce dossier des lors peut recevoir un avis favorable.

Non à ce projet.

Marie-Odile Dodane
86420 Princay